

plète, admettons-le) pour ceux qui doivent se plier aux exigences de la quarantaine et garder leurs animaux sur leurs fermes. Voilà pourquoi j'affirme que les personnes frappées par l'épizootie sont bien plus nombreuses que celles dont les animaux ont été abattus ou les denrées détruites.

Selon moi, si l'épizootie n'est pas réprimée,—j'espère bien qu'elle le sera,—le Canada sera frappé de la plus terrible calamité qu'il ait connue depuis la grande sécheresse qui a sévi de 1930 à 1939. Je ne puis comprendre la négligence de la Division de l'hygiène vétérinaire; je veux surtout parler du haut fonctionnaire qui s'est rendu sur les lieux en décembre. On me rapporte que la quarantaine a été instituée, puis supprimée; pendant que la quarantaine a été supprimée, des agriculteurs qui avaient visité la ferme ont transporté des animaux mi-gras ou destinés à le devenir, à l'établissement Burns, à Regina. Ces bestiaux ont ensuite été transportés de cet établissement à des fermes où par la suite, l'épizootie est apparue. Si c'est exact, cela révélerait une grande négligence de la part des responsables. Je ne comprends pas bien comment, en dépit de tous les vétérinaires qui soignaient les bestiaux dans cette région et des premiers rapports envoyés à la Division fédérale de l'hygiène vétérinaire, on n'a pu faire le diagnostic de l'épizootie que le 19 février ou aux environs de cette date. Le ministre a beau dire qu'il fallait obtenir certains sérums d'Angleterre afin de faire le diagnostic exact de cette maladie, cela m'étonne. J'aurais cru que dans les pays comme les États-Unis et le Canada, où se trouvent de vastes ranches et des centaines de milliers de bestiaux, il y aurait des vaccins ou des antidotes, ou pour le moins, l'on disposerait des sécrétions nécessaires aux fins d'identification, ce qui aurait permis d'effectuer le diagnostic rapide de cette terrible épizootie.

Je suis entièrement d'accord avec le député de Lake-Centre lorsqu'il déclare que les dispositions de ce projet de loi ne sont pas suffisantes. A mon avis, en versant l'indemnité nécessaire, il faudra tenir compte de la valeur physique de l'animal. S'il s'agit d'un animal de race, on devrait payer le prix d'un animal de race. La population canadienne s'attend, je crois, à ce que les gens dont les animaux seront abattus et tous ceux qui souffriront indirectement par suite de ces abattages reçoivent des indemnités suffisantes.

Je suis aussi d'avis, comme je l'ai répété à maintes reprises à la Chambre, que tous nos œufs se trouvaient dans le même panier au moment où nous avons perdu les débouchés britanniques d'outre-mer à l'égard des pro-

duits du porc et d'autres viandes. A mon sens, nous devrions tenter tous les efforts possibles en vue d'écouler tout excédent de viande au Royaume-Uni. Je sais que par suite de l'attitude de diverses administrations canadiennes, l'imposition de droits douaniers et autres, les Anglais ont eu de la difficulté à vendre leurs produits au Canada et à obtenir ainsi les dollars nécessaires à l'achat de notre bacon et de nos autres produits de la viande. Il se peut que nous devions, au moyen de prêts ou autrement, leur avancer les fonds nécessaires à l'achat de ces produits. Mais nous ne pouvons laisser ces denrées se perdre ni permettre l'accumulation d'énormes excédents. Nous devons en disposer. Peut-être pourrions-nous en écouler plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici au Canada même, mais nous ne devons pas procéder à une espèce de "vente à rabais" à l'égard de ces produits. Il faut établir des prix minimums. A mon avis, la mesure que le ministre a annoncée ce matin au sujet du classement des porcs sera très utile, mais je pense qu'il faudra aussi établir des prix minimums et nous efforcer d'écouler ces excédents de bœuf et d'autres viandes sur un nouveau marché. Le marché américain a toujours été incertain. Par conséquent, même si nous devons, pour l'instant, faire nous-mêmes les frais de ces ventes, je pense qu'il convient d'examiner tous les moyens possibles d'assurer la stabilité de cette importante industrie.

Le très hon. M. Gardiner: J'aimerais dire un mot au sujet d'une couple de points qu'on vient de soulever. Le chef de la CCF a proposé que le sujet à l'étude soit déferé au comité de l'agriculture. Je ne m'y oppose pas et je suis certain que le Gouvernement ne soulèverait aucune objection. Mais on ne devrait pas permettre que ce renvoi au comité retarde l'adoption de la mesure dans ses termes actuels. Si l'acceptation du renvoi de cette question au comité de l'agriculture durant la session actuelle doit hâter l'adoption de la mesure, je n'y vois aucune objection.

On a soulevé un certain nombre de points qui m'inquiètent moi-même, la question des dates par exemple et de la suite des événements. Le représentant de Lake-Centre a dit que la région en cause comprend une partie de sa circonscription. Elle englobe également une partie de la mienne; de plus, j'étais en Saskatchewan, de fait en plein centre de la région, du 4 au 8 février, si je me souviens bien. J'étais alors dans la ville de Regina.

M. Fraser: Vous a-t-on désinfecté par la suite?